

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

**Veillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds équilibré d'initiatives climatiques Manuvie et du fonds d'obligations d'initiatives climatiques Manuvie	3 juin 2022	Ontario
Padlock Partners UK Fund III	3 juin 2022	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

**Veillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Banque Canadienne de l'Ouest	1 <sup>er</sup> juin 2022	Alberta
Caldwell U.S. Dividend Advantage Fund	1 <sup>er</sup> juin 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caldwell Canadian Value Momentum Fund		
Catégorie protection accrue Yorkville	2 juin 2022	Ontario
Catégorie protection accrue QER Canada Yorkville		
Catégorie protection accrue QER États-Unis Yorkville		
Catégorie occasions de santé Yorkville		
Catégorie occasions mondiales Yorkville		
Catégorie obligations à rendement optimal Yorkville		
Catégorie protection accrue internationale QER Yorkville		
Catégorie occasions cryptomonnaie, chaîne de blocs et technologie financière Yorkville		
Catégorie revenus de dividendes Yorkville		
Catégorie croissance ciblée Yorkville		
Catégorie revenu Plus Middlefield	1 <sup>er</sup> juin 2022	Ontario
Catégorie croissance des dividendes canadiens Middlefield		
Catégorie de dividendes d'actions américaines Middlefield ( <i>auparavant, Catégorie croissance des dividendes américains Middlefield</i> )		
Catégorie de dividendes du secteur de l'immobilier Middlefield ( <i>auparavant, Catégorie immobilier mondial Middlefield</i> )		
Catégorie croissance des dividendes mondiaux Middlefield		
Catégorie agriculture mondiale Middlefield		
Catégorie revenu à intérêts élevés Middlefield		
Catégorie de dividendes innovation Middlefield		
Catégorie transition énergétique mondiale Middlefield		
Fonds d'infrastructures mondiales Middlefield		
Fonds de dividendes du secteur des soins		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
de santé Middlefield ( <i>auparavant, Fonds mondial de dividendes du secteur de la santé</i> ) Fonds de revenu INDEXPLUS		
Eagle Credit Card Trust	3 juin 2022	Ontario
FNB d'actions mondiales ONE CI FNB d'obligations essentielles nord-américaines Plus ONE CI	1 <sup>er</sup> juin 2022	Ontario
FNB Indice d'actions européennes couvert CI WisdomTree FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI WisdomTree FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI WisdomTree FNB Indice de dividendes de sociétés américaines à moyenne capitalisation CI WisdomTree FNB Indice de dividendes de marchés émergents CI WisdomTree FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité à couverture variable CI WisdomTree FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité à couverture variable CI WisdomTree FNB Indice total des obligations du Canada à rendement amélioré CI FNB Indice total des obligations à court terme du Canada à rendement amélioré CI FNB Indice de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité CI WisdomTree FNB Indice d'actions japonaises CI WisdomTree FNB Indice S&P China 500 ICBCCS CI	1 <sup>er</sup> juin 2022	Ontario
Fonds canadien équilibré de croissance, Précision MD	2 juin 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'obligations MD Fonds d'obligations à court terme MD Fonds canadien de croissance modérée, Précision MD Fonds d'actions MD Placements d'avenir MD limitée Fonds croissance de dividendes MD Fonds international de croissance MD Fonds international de valeur MD Fonds monétaire MD Fonds d'actions canadiennes MD Fonds américain de croissance MD Fonds américain de valeur MD Fonds stratégique de rendement MD Fonds d'occasions stratégiques MD Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD Portefeuille conservateur, Précision MD Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD Portefeuille équilibré modéré, Précision MD Portefeuille de croissance modérée, Précision MD Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD Portefeuille de croissance maximale, Précision MD Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD Fonds collectif d'obligations GPPMD Fonds collectif de dividendes GPPMD	2 juin 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD		
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD		
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD		
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD		
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD		
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD		
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD		
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD		
Fonds de capital Goodwood	2 juin 2022	Ontario
Fonds de revenu stratégique plus RP	2 juin 2022	Ontario
Fonds alternatif d'obligations mondiales RP		
Régime PremFlex Régime de bourses d'études individuel	1 <sup>er</sup> juin 2022	Ontario
Terra Balcanica Resources Corp.	3 juin 2022	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

**Veuillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Corporation d'acquisition Albatros inc.	3 juin 2022	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alberta</li> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Ontario</li> </ul>
NCM Core Global NCM Growth and Income Portfolio	2 juin 2022	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

**Veuillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Aucune information

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

**Veuillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

#### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

**Veuillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

#### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Hawkmoon Resources Corp.	2021-04-22	91 000 \$
Hawkmoon Resources Corp.	2021-08-09	321 500 \$
Hawkmoon Resources Corp.	2021-09-10	42 750 \$
Hawkmoon Resources Corp.	2021-12-08 au 2021-12-09	1 092 730 \$
Ressources Cerro de Pasco Inc.	2021-04-30	357 500 \$
Ressources Cerro de Pasco Inc.	2021-05-27	379 750 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2020-04-28	197 630 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2021-07-28	202 270 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2021-08-11	236 000 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2021-09-15	242 440 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2021-10-08	270 260 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2021-11-03 au 2021-11-10	209 800 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2021-12-08	160 000 \$



Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Triumph Real Estate Investment Fund II	2022-01-19	115 000 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2022-03-01	518 120 \$
Triumph Real Estate Investment Fund II	2022-03-31	393 830 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

**Veillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

**Veillez noter que la période de publication couverte dans la présente section s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 3 juin 2022 inclusivement.**

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).